

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU

EXAMEN DU PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2016-38 APF DU 26 MAI 2016 MODIFIÉE, RELATIVE AUX AGENTS PUBLICS
OCCUPANT DES EMPLOIS FONCTIONNELS ET RELATIF AUX DÉLÉGUÉS
INTERMINISTÉRIELS

Réunion du jeudi 3 juin 2021 à 9 heures

PRÉSIDENCE de M. Antonio Perez
président de la commission

(La commission démarre ses travaux à 9 h 2.)

Fonctions	Prénom Nom	Présence	Observations
Président	Antonio Perez	présent	
Vice-président	Luc Faatau	présent	
Secrétaire	Moihara Tupana	présente	
Membres	Béatrice Lucas	présente	
	Tepuaurarii Teriitahi	absente	Lettre d'absence + Procuration à Béatrice Lucas (APF 4895 du 3-6-2021)
	Teva Rohfritsch	absent	Lettre d'absence + Procuration à Antonio Perez (APF 4896 du 3-6-2021)
	Geffry Salmon	présent	
	Antony Geros	présent	
	Teura Tarahu-Atuahiva	présente	
A également participé à titre consultatif :			
Représentante	Dylma Aro		
Le ministère en charge des relations avec l'assemblée est représenté par :			
Chargée de mission	Vanessa Wan Der Heyoten		

PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2016-38
APF DU 26 MAI 2016 MODIFIÉE, RELATIVE AUX AGENTS PUBLICS OCCUPANT DES
EMPLOIS FONCTIONNELS ET RELATIF AUX DÉLÉGUÉS INTERMINISTÉRIELS
(Lettre n° 3349/PR du 14-5-2021)

Présenté par M^{mes} Béatrice Lucas et Tepuaurarii Teriitahi

Défendu par :

- M^{me} Charlotte Teraiarue, directrice générale des ressources humaines par intérim (DGRH),
- M. Éric Deat, directeur de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA).

DISCUSSION SUR LE PROJET DE RAPPORT

M. Antony Geros : Je pose la question de savoir comment s'exerce le pouvoir hiérarchique par rapport à ces agents lorsqu'ils assureront leur rôle de coordination auprès des collaborateurs de cabinet qui ne sont pas forcément des agents de l'administration. Comment leur emprise hiérarchique va-t-elle s'exercer sur ces gens pour inciter dans la coordination à revoir leur mode opératoire ou revoir leur façon de procéder ?

M. Éric Deat : L'idée est d'avoir effectivement des délégués interministériels placés et rattachés auprès du Président et qui interviennent dans le cadre de sujets transverses portés par différents ministères. Il n'y a pas forcément de relation hiérarchique parce qu'on est plus dans une fonction de mobilisation et de travail. Le pouvoir hiérarchique, ce sera la mobilisation des ministres auprès de leur cabinet ou de leurs services pour faire que, dans le domaine dans lequel ils vont intervenir, les différentes actions et projets soient menés et que tout le monde s'implique. L'on n'est pas dans une relation hiérarchique, c'est vraiment de la coordination et faire que tout le monde puisse travailler ensemble. Il est vrai que ce n'est pas forcément toujours évident, mais cela va dépendre aussi de l'importance du choix des délégués pour leur capacité à mobiliser les troupes, si je puis m'exprimer ainsi.

EXAMEN DU PROJET DE LOI DU PAYS

Article LP 1

M. Geffry Salmon : Simplement vous dire que je m'abstenais sur l'ensemble du texte parce que je cherche un peu à comprendre. Je vais y réfléchir avant de donner une réponse.

M. Antony Geros : Vous n'êtes pas très loquace au niveau des porteurs du projet, néanmoins combien le recrutement de cinq agents coordonnateurs interministériels représente-t-il de dépenses au niveau budgétaire ? Quel budget représente-t-il ?

M^{me} Charlotte Teraiarue : La rémunération se fera sur la base de la grille salariale des emplois fonctionnels. Sur le premier niveau de rémunération, on serait à peu près à 30 millions de francs sur l'année pour cinq délégués interministériels.

M. Antony Geros : Vont-ils relever du cabinet du Président ?

M^{me} Charlotte Teraiarue : Oui, c'est bien cela.

M. Antony Geros : Ce sont donc des agents du Président et le pouvoir hiérarchique sera le Président.

M^{me} Charlotte Teraiarue : C'est cela.

Vote sur l'article LP 1

Et sur l'ensemble du projet de loi du pays :

Adoptés avec 6 voix pour (dont 2 procurations) et 3 abstentions

(L'ordre du jour étant épuisé, la réunion de la commission s'achève à 10 h 34.)

LE PRÉSIDENT,

Antonio Perez